

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Métropole de Lyon et ses partenaires européens s'engagent dans la lutte contre les PFAS

A l'occasion du sommet international One Health qui se déroule actuellement à Lyon, la Métropole de Lyon et 19 partenaires européens signent un plaidoyer pour une action coordonnée et ambitieuse à l'échelle de l'Union Européenne visant à prévenir toute nouvelle pollution aux PFAS et se munir d'outils répondant aux nombreux enjeux liés.

La pollution liée aux PFAS est désormais une crise européenne, des dizaines de milliers de sites contaminés ou présumés l'être ont été identifiés. Les coûts associés à la surveillance, à la dépollution et à la gestion des conséquences de cette pollution ne cessent d'augmenter, sans compter l'inquiétude croissante concernant les incidences de l'exposition prolongée aux PFAS sur la santé. Depuis 2022, la Métropole de Lyon est en première ligne en matière de connaissances, de prévention, de détection et dépollution des PFAS sur son territoire (voir encadré ci-dessous). Elle fait ainsi face aux questions des citoyens, prend des mesures d'urgence et trouve des solutions concrètes. A l'instar des nombreuses communes concernées qui mènent également des actions complémentaires comme par exemple l'étude d'imprégnation Impact. Toutefois, ces responsabilités font peser de nombreuses contraintes techniques et financières sur la collectivité, qui ne dispose pas des moyens nécessaires à éliminer ces produits chimiques persistants, parfois produits en dehors de son territoire.

L'enjeu de la lutte contre les PFAS s'affranchissant des frontières territoriales et nationales, la Métropole de Lyon et 19 collectivités européennes et réseaux de collectivités demandent une action urgente à l'échelle de l'Union Européenne. Les signataires insistent sur la nécessité d'adopter une démarche globale et ambitieuse afin de protéger les populations et de limiter la prolifération des PFAS. Les signataires demandent également une reconnaissance de leur rôle majeur en matière de gouvernance et en les dotant de ressources, de connaissances et d'instruments juridiques clairs. Ainsi l'Union Européenne pourrait endiguer l'accumulation de PFAS, dépolluer les sites contaminés, protéger les citoyens avec des mesures fortes et préserver les budgets publics.

Un plaidoyer articulé autour de 9 axes :

- **Une interdiction rapide, exhaustive et applicable des PFAS**, en n'autorisant que des dérogations strictement limitées et assorties d'un délai.
- **Un accompagnement de la transition industrielle et un renforcement des capacités liées aux solutions alternatives** (financement pour la recherche, développement de solutions alternatives exemptes de PFAS, accompagnement technique, mesures réglementaires claires et prévisibles pour orienter les décisions d'investissements).
- **Une révision du règlement REACH** telle qu'elle garantit l'application effective et systématique du principe de précaution.
- **La mise en place d'un cadre commun et de nouveaux outils pour une détection et une dépollution efficace** (catalogue européen des sites potentiellement contaminés, méthodes de test abordables et adaptables, développement de technologies de dépollution innovantes).
- **Le durcissement et la simplification de l'application du principe pollueur.**
- **La lutte contre la pollution orpheline** financée via un régime de responsabilité élargie des producteurs.
- **Un appui financier via le cadre financier pluriannuel**, l'affectation de ressources financières spécifiques aux collectivités locales et régionales.

- **Un renforcement des capacités et des connaissances au sein des pouvoirs publics** afin de favoriser et institutionnaliser l'échange de bonnes pratiques au niveau européen, mais aussi faciliter le partage de connaissances entre les pouvoirs publics.
- **Des reconnaissance et gouvernance multiniveaux qui intègrent les collectivités territoriales** dans les discussions à l'échelle de l'Union Européenne, ainsi que dans les processus décisionnels européens.

La lutte contre la pollution liée aux PFAS est impérative, non seulement pour protéger la santé publique et l'environnement, mais également pour assurer la prospérité de l'Europe à long terme. En prenant dès maintenant des mesures fortes permettant de réduire significativement les PFAS, l'UE peut se positionner comme chef de file mondial d'un avenir plus propre, plus sûr et plus résilient, un avenir que les villes et régions européennes sont déterminées à concrétiser.

La liste des signataires :

- La Métropole de Lyon
- La Ville d'Helsinki (Finlande)
- La Ville d'Oslo (Norvège)
- La Ville de Riga (Lettonie)
- La Ville de Milan (Italie)
- La Ville de Francfort-sur-le-Main (Allemagne)
- La Ville de Rotterdam (Pays-Bas)
- Le Comité Environnement et Climat de la Ville de Göteborg (Suède)
- La Ville de Leeuwarden (Pays-Bas)
- La Ville de Turku (Finlande)
- La Ville de Dordrecht (Pays-Bas)
- L'Arrondissement de Rastatt (Allemagne)
- L'Agence de Développement Régional d'Alentejo (Portugal)
- La Ville de Lyon
- La Ville et Eurométropole de Strasbourg
- La Métropole de Rouen Normandie
- La Métropole de Bordeaux
- La Ville de Bordeaux
- L'Association des Villes et Régions pour la Gestion Durable des Ressources
- Le réseau Gouvernements locaux pour le développement durable Europe

Les actions mises en place par la Métropole de Lyon pour lutter contre la pollution aux PFAS



> Dans le domaine de la recherche scientifique

En mars 2023, la Métropole de Lyon a adopté **une stratégie PFAS appelée PERLE**, qui permet notamment d'acquies des connaissances scientifiques sur l'ampleur de la contamination du territoire et d'évaluer les risques sanitaires pour la population. Dans le cadre de cette stratégie PERLE, plusieurs études d'imprégnation ont été lancées en lien avec des consortiums scientifiques :

- **PERFAO** : permet de caractériser les niveaux d'imprégnation des populations exposées aux PFAS et l'impact sur leur santé ;
- **OPAL** : va permet de mesurer le niveau de contamination en PFAS des populations qui travaillent en zones industrielles ;
- **MATISSE** : étudie la contamination environnementale des eaux, de l'air, des sols, de la faune et de la flore à proximité de la plateforme Arkema/Daikin ;
- **ASTEROPA I, II et III** : étudient les liens entre certains types de cancer (testicules, reins, et seins) et les taux de PFAS mesurés dans des échantillons de tissus provenant de personnes malades.

En octobre 2025, la métropole de Lyon s'est également dotée d'un **Institut écocitoyen du territoire lyonnais** qui va permettre de mieux connaître et de lutter contre les pollutions, notamment les PFAS, en associant les citoyens, les chercheurs ainsi que les acteurs publics et économiques.



> Dans le domaine judiciaire

En mars 2025, la Métropole de Lyon, la Régie Eau publique du Grand Lyon et le Syndicat mixte d'eau potable Rhône-Sud, ont **assigné Arkema et Daikin devant le tribunal judiciaire de Lyon en référé expertise** pour faire la lumière sur la responsabilité éventuelle des deux industriels de la plateforme de Pierre-Bénite dans la pollution aux PFAS. Les expertises sont actuellement en cours.



> Dans le domaine de l'eau potable

Depuis l'été 2022, **la Métropole de Lyon et la régie Eau du Grand Lyon ont déployé une stratégie multi partenariale** pour lutter contre les PFAS qui vise à protéger les habitants, à rechercher systématiquement les pollutions dans l'eau et à améliorer les connaissances sur le sujet. **Sur l'année 2025, la régie Eau du Grand Lyon et l'ARS ont réalisé 423 campagnes d'analyses sur l'ensemble du territoire.** Elles concernent la somme des 20 perfluorés ciblés « préoccupants », réglementée par le code de la santé publique, et dont le seuil réglementaire est fixé à 0,1 microgramme par litre ($\mu\text{g/L}$). Dans un souci de transparence, les données sont régulièrement publiées sur le site web de la régie Eau du Grand Lyon.

Début 2026, des travaux de modification des installations de traitement de l'usine de production de Ternay ont permis de **retrouver une conformité de l'eau potable pour les habitants de Grigny, Solaize et Givors.**